

Conseillers en exercice : 23  
Présents : 18  
Votants : 23

**OBJET :**  
BUDGET GENERAL  
DECISION  
MODIFICATIVE N°1

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

**DELIBERATION N°2026-44**

**PROCES-VERBAL**

DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 27 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt sept mai ,  
Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier MEHL

**Présents** : MM. Didier MEHL, Jean-Lou PAILHES, Christophe MARIJON, Delphine PERROT, André DELEAGE, Bérangère RAMAUX, Jean de BAGLION, Sandra AUDIGIER MARSY, Emmanuel CHAILAN, Jérôme FONT, Vincent FARGIER, Aurélie COMTE, Isabelle LAURENT ROUX, Karine LEFEBVRE, Sylvie DUBOIS, Christophe VIGNE, Patrick ROTGER, Sophie COLBEAU,

**Excusés** : MM, Marie-Jeanne COSSE, Serge VINARD, Klara HOZNEK, Charlotte ROUGIER, Marie FARGIER

**Procurations** : MM Marie-Jeanne COSSE à Christophe MARIJON, Serge VINARD à Jean-Lou PAILHES, Klara HOZNEK à Jean de BAGLION, Charlotte ROUGIER à Vincent FARGIER, Marie FARGIER à Patrick ROTGER

**Absents non excusés** : MM.

*L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Jérôme FONT a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.*

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 1612-11.
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- Vu** le budget primitif 2026 du Budget principal

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits des sections de fonctionnement et d'investissement tant en dépenses qu'en recettes,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°1 de l'exercice 2026 du budget principal, telle que détaillée dans les tableaux joints à cette délibération.

Cette décision s'équilibre :

En dépenses et en recettes de fonctionnement à 22 524.04 €  
En dépenses et en recettes d'investissement à 13 524 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :  
Approuve la décision modificative n°1 de l'exercice 2026 du budget principal, afin d'ajuster les crédits des sections de fonctionnement et d'investissement conformément aux tableaux présentés ci-dessus ;  
Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision modificative n°1 de l'exercice 2026 du budget principal.

**COMPTE DEPENSE INVESTISSEMENT**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
21 / 2152 / 215	Barrière anti-bélier	13 524.00	
<b>Total</b>		13 524.00	

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le 01.06.26

ID : 007-210703419-20260527-44\_53\_1-DE

S<sup>2</sup>LOW

### COMPTE RECETTE INVESTISSEMENT

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
021 / 021 / OPFI	Virement de la section de fonctionnement	13 524.00	
	<b>Total</b>	<b>13 524.00</b>	

### COMPTES DEPENSES FONCTIONNEMENT

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
65 / 65133	Secours d'urgence		22 524.04
023 / 023	Virement à la section d'investissement	13 524.00	
65 / 6558	Autres contributions obligatoires	9 000.04	
	<b>Total</b>	<b>22 524.04</b>	<b>22 524.04</b>

Pour extrait conforme  
A VILLENEUVE DE BERG  
Le 27 mai 2026

Didier MEHL  
Maire de Villeneuve de Berg

